

la lendemain dans deux voitures qu'ils n'ont pas pu recevoir, on transporta  
tous les blessés à l'hôpital de Thunder Bluff, le manque de linge et de  
chirurgiens ont empêché de les panser et il y eut que les moins blessés  
les autres ont été abandonnés et font mort dans les deux jours après  
la journée du neuf se passa à rétablir l'ordre, un lieutenant Destain  
fut porté à l'hôpital et sur le compte de Diller comme le plus  
ancien colonial prit le commandement, les appels faits, il se trouva  
quarante quatre officiers tués ou blessés, et cinq cent soldats

10 on prépara les moyens de retirer le canon pour le rembarquer  
et on jugea que différant point de retraite, on pourrait encore  
enlever plus pièce de canon pour le retirer la nuit les batteries  
les américains fournirent des chevaux pour les conduire au lieu  
de rembarquement; ils étoient dans la plus grande inquiétude pour  
leur retraite; ils proposèrent de la faire avec une chariot pour s'élever  
de fournir les voitures nécessaires pour le transport des malades, et  
des vivres; Charloton étant une ville fortifiée notre retraite y  
étoit plus sûre que par Thunder Bluff les vents contraires pouvoient  
empêcher les balouzes de venir nous y chercher, mais le comte  
Destain avoit résolu de se retirer par Thunder Bluff.

11 il tint un conseil de généraux composés des colonels, lieutenants colonels  
et majors de l'armée; il n'y eut qu'une voix pour se retirer par  
Charloton un écrivain à moi le comte Destain la lettre suivante  
en lui envoyant les dispositions de retraite

voilà mes amis les dispositions que j'ay faittes d'après l'ordre  
et pressé que vous m'avez donné de me retirer à Thunder Bluff, mon âge  
mon peu d'expérience, et le désir que j'ay de faire une retraite  
honorable, m'ont engagé à confier mes projets aux plus anciens  
officiers de vos troupes; j'ay le bon heur de m'en voir approuvé, toute  
l'armée qui applaudit à mon projet de retraite me se rapproche  
cependant d'avoir choisi Thunder Bluff comme le lieu où elle seroit  
la plus favorable; j'ay le dou loux d'en tendre dire si à l'age on  
en dispose à peine de sa liberté, on a le droit de sacrifier ses  
troupes à la témérité humaine de se rendre sans combattre  
ou d'être réduites à manier de faire; voilà mes dispositions